

DEC201848DR06

Décision portant nomination de Mme Aurore Andrieux aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (LICB)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction Hygiène et Sécurité de l'Université de Bourgogne du 12 avril 2017,

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'UMR6303, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne ;

Vu la décision n° DEC212372INP du 27 juillet 2021 nommant Stéphane Guérin aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR6303 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 29 septembre 2020 ;

Considérant que Mme Aurore ANDRIEUX a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Bourgogne, du 09 au 10 mars 2020 et du 12 au 13 mars 2020 ; deux formations complémentaires le 12 septembre 2019 et le 15 juin 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Aurore Andrieux**, Ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6303 intitulée LICB, **à compter du 1^{er} octobre 2021**.

Mme Aurore ANDRIEUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aurore Andrieux est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} octobre 2021

Le directeur de l'unité par intérim

Stéphane Guérin

Visa de la déléguée régionale du CNRS

E. Helmer-Laurent

Visa du Président d'Université de Bourgogne

Vincent Thomas

